

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901.

PROCES –VERBAL DE LA REUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 14 DECEMBRE 2019.

L'An 2019

Le 14 décembre

A la Maison des Associations – 43000 LE PUY EN VELAY,

Les membres de l'Association pour le Renouveau de la Chèvre du Massif-Central se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du bureau.

SONT PRESENTS :

DALLE Camille, FRECENON Yves, GAGNE Christelle, JOUVE Patrick, LANG Frédéric, LEVENEUR Olivia, FUCHEZ Fabien, LUTTRINGER Lise, LUTTRINGER Sylvain, MAURIN Anne-Gaëlle, SAGNARD Michel, CHAPTAL Didier, BOUET Didier, AYEL Roland, CARRE Julien, COULARDEAU Olivier

SONT REPRESENTES par un pouvoir :

DELETTRE Marie-Françoise, DOUE Véronique, DYEVIRE Magalie, LAGIER Frédérique, TESTON Francis, THOLLOT Didier,

SONT EXCUSES :

RONZON Bérengère, BROUSSE Magali, DUJARDIN Max, VINCENT Armelle, BOUCHEREAU Pauline, MARNHIER Didier.

Les membres, en entrant en séance, ont signé la feuille de présence.

Tous les membres étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur CHAPTAL Didier préside la réunion.

Monsieur BOUET Didier assume les fonctions de secrétaire.

Le Président de l'Assemblée rappelle que les Sociétaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

⇒ Modification des statuts de l'association,

⇒ Modification du Standard de la race.

Lecture est ensuite donnée

- Des statuts,

- Du standard.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

**Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :**

**PREMIERE RESOLUTION**

Les membres de l'assemblée après avoir entendu la lecture des modifications par le Président d'assemblée, approuvent les nouveaux statuts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Les membres de l'assemblée après avoir entendu la lecture des modifications par le Président d'assemblée, approuvent le nouveau standard de race.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président et le secrétaire, après lecture.

Le Président de l'assemblée,  
Monsieur CHAPTAL Didier



La Secrétaire de l'assemblée,  
Monsieur BOUET Didier.

